



## PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERNATIONALE COMMUNALE 2017-2021

# Un an de travail et déjà de belles avancées sur le terrain

Lors de notre édition de décembre dernier, nous vous présentions les défis, certes ambitieux, que nos partenaires communaux africains se voulaient de relever dans les prochaines années, comme réitérés à l'occasion des ateliers de démarrage de la phase 2017-2021 du Programme de Coopération internationale communale (CIC). Nous sommes maintenant un an plus tard et c'est avec grande satisfaction que l'on peut voir aujourd'hui les premiers résultats, encourageants, des efforts conjoints des communes belges et africaines, soutenus en cela par des méthodes de travail innovantes, qui commencent à faire leurs preuves. Nous présentons ici quelques premières avancées de terrain que ces collaborations communales ont permis dans les pays partenaires, durant l'année écoulée.



**ISABELLE COMPAGNIE**  
Chef de service



**BARBARA VANDEN EYNDE**  
Chargée de mission

### Au Bénin, un focus particulier sur l'organisation du système de recouvrement des taxes et impôts

#### Mise en œuvre des deux premiers Plans opérationnels

Le premier Plan opérationnel relatif à la phase 2017-2021 pour le Bénin, sur lequel les partenariats belgo-bénois s'étaient accordés lors de leur rencontre à Namur en octobre 2017, s'est essentiellement déroulé dans le 1<sup>er</sup> semestre 2018 et est actuellement en cours de finalisation complète.

Durant cette même période, pour éviter tout hiatus dans la mise en œuvre, un second Plan opérationnel a déjà été défini; il se déploie depuis septembre dernier jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Ces deux premiers plans sont d'un budget respectif de 163 000 € et de 453 000 €, répartis entre activités mises en œuvre

localement et activités menées en commun, telles que la plupart des formations ou encore les plaidoyers.

À ce jour, diverses avancées notoires sont déjà constatées. En voici quelques exemples.

De façon générale, un **Comité de plaidoyer** a tout d'abord été constitué et s'est doté d'une charte de fonctionnement. Ce Comité ne manquera pas de sujets de réflexion car les points à traiter d'ici 2021 sont nombreux, tels que :

- La question des transferts bancaires, afin que les conditions nécessaires pour assurer un respect rigoureux des procédures puissent être réunies, et assurer un passage effectif en comptabilité communale ;
- La question du manque d'espace au sein des tribunaux pour stocker les documents d'état civil à conserver par eux ;
- L'absence de paraphes des registres par les tribunaux, ce qui entache leur légalité, et la nécessité de clarifier la légalisation des actes numérisés ;

- La politique de gestion de l'actualisation de la cartographie et du registre foncier ;
- La concertation structurelle avec les autorités nationales, afin d'articuler de façon optimale les orientations du Programme de CIC avec les évolutions futures de la vision et les objectifs retenus au niveau gouvernemental, et de faire des communes participant au Programme, des expériences pilotes dans le cadre du projet gouvernemental de modernisation de l'état civil ;
- La définition de normes communes minimales de sécurité applicables à l'ensemble des communes béninoises, en accord avec les autorités de tutelle.

Les prochains mois seront dès lors consacrés à la planification opérationnelle, puis à la mise en œuvre de ces plaidoyers essentiels.

Plus spécifiquement ensuite, il avait été identifié que la **dynamisation du système foncier** devrait passer prioritairement par un renforcement du **système de gestion des bases de**



© Andréa Moxhet

Campagne de sensibilisation à l'état civil à Kasa Vubu, en RDC, partenaire de Court-Saint-Etienne.

**données foncières**, en harmonie avec le système général d'archivage. C'est ainsi que, pour les cinq communes qui ne disposaient pas initialement de registre foncier, le marché public pour la conception du logiciel ad hoc vient d'être attribué. Quant aux communes disposant déjà de logiciels fonciers, l'actualisation nécessaire à une uniformisation des systèmes et à la compatibilité avec les systèmes comptables est aujourd'hui en cours. En outre, tous les élus communaux et des agents ont été formés au nouveau Code foncier et domanial.

Par ailleurs, pour ce qui est de la **dynamisation du système d'état civil**, suite à la récente désignation, dans chaque arrondissement béninois, des lieux qui feraient office de **bureaux secondaires** d'état civil, il est apparu essentiel de travailler à identifier leurs futurs **principes de fonctionnement**. Tous les secrétaires généraux et les chefs de service d'état civil ont maintenant été formés à ces derniers. Également, dans sept des communes béninoises partenaires, l'acquisition des **équipements** nécessaires au fonctionnement de centres secondaires pilotes est en cours. Dans ces mêmes communes, ce sont aussi les **acteurs de base**, tels que les chefs de village ou les agents de santé, qui ont localement été formés au mode de fonctionnement des centres secondaires par la Direction générale de l'état civil.

En termes de **GRH** également, les travaux sont en bonne voie: un atelier d'état des lieux a en effet eu lieu en septembre 2018 et au terme duquel une série de **bonnes pratiques** ont pu être identifiées; une réflexion est maintenant en cours quant à leur dissémination à une plus large échelle.

Mais c'est sans nul doute sur la **dynamisation de la mobilisation des ressources financières**, qui – comme on le sait – passe dans un premier temps par la dynamisation du système de recouvrement, que des efforts majeurs ont été consentis ces derniers mois.

D'abord, a été mis en place avec succès, un **cadre de concertation** rassemblant les chefs de service des Affaires économiques et marchandes des communes béninoises participant au Programme.

Ensuite, a été élaboré un modèle de **convention de collaboration locale entre la Mairie et le Service déconcentré des impôts**. Il faut en effet savoir que les relations entre les deux institutions sont structurellement peu organisées, voire carrément mauvaises, avec d'inévitables retombées négatives sur l'efficacité du Service des impôts à percevoir ceux-ci au bénéfice de la commune. C'est donc un enjeu majeur que cette coopération devienne opérationnelle; et il est encourageant de constater qu'une telle convention de collaboration est maintenant signée dans cinq des communes béninoises et en cours de négociation dans les huit autres.

© Nazih Chahed



Les bureaux de la commune de Banté, au Bénin, partenaire d'Amay.



Il était également apparu indispensable d'optimiser le logiciel de Gestion budgétaire et comptable (GBCO). Ce processus d'actualisation est en cours dans toutes les communes béninoises partenaires, tandis que les comptables-matière ont, quant à eux, bénéficié d'une formation approfondie à Excel et à GBCO.

Enfin, un progrès majeur a été réalisé dans la perception des recettes non fiscales. En effet, les communes ayant nouvellement rejoint le Programme, ont toutes été dotées d'un logiciel de gestion de celles-ci et les acteurs formés à ce nouvel outil. Parallèlement, une mission d'évaluation des besoins en équipements et réseaux informatiques de chacune a été effectuée, débouchant, dans toutes les communes, sur leur installation effective. De sorte qu'un guichet unique est aujourd'hui opérationnel dans chacune de ces municipalités.

### Une collaboration renforcée avec l'Association nationale des communes du Bénin

Pour ce qui concerne l'UVCW elle-même, celle-ci n'est pas en reste pour soutenir le dynamisme des partenaires. L'UVCW et l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB) ont en effet formalisé les liens et échanges entretenus depuis plusieurs années à travers une convention de collaboration signée le 16 janvier 2018. Les deux associations s'engagent par ce biais à renforcer les capacités de l'ensemble des communes béninoises et leurs associations représentatives à prendre en charge leur propre développement. Plus spécifiquement, elles désirent, à travers cette convention, collaborer dans le cadre d'un nombre d'activités phares et recherchent, de cette façon, une efficacité maximale doublée d'économies d'échelle. Parmi ces activités, citons, sans être exhaustifs, d'une part l'organisation en commun de plaidoyers qu'il s'agit de mener auprès des autorités nationales béninoises afin d'en maximiser l'efficacité et, d'autre part, la diffusion des acquis du Programme auprès de l'ensemble des communes du pays.



© Benoit Leclercq

Bâtiment de l'état civil dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso, partenaire de Lessines.

### La recherche de synergies avec les communes béninoises partenaires de communes flamandes

Comme elle s'y était engagée auprès du bailleur de fonds, l'UVCW a fait en sorte que les trois communes béninoises partenaires de communes flamandes<sup>1</sup> (Hoogstraten, Merelbeke et Roeselare) soient invitées à participer aux formations collectives de base que ses propres partenaires organisent.

Également, comme prévu, les coordinateurs béninois en charge des plaidoyers en cours de préparation veillent à ce que ces trois communes béninoises, si elles le souhaitent, y soient associées, tout comme bien évidemment l'ANCB.

### Au Burkina Faso, des plaidoyers réussis en matière d'état civil

Comme on le sait, pour le Burkina Faso, les actions se focalisent davantage sur l'état civil, indispensable pour un accès de la population à la citoyenneté et aux biens et services publics de base. C'est pourquoi cette thématique a été jugée prioritaire par les partenaires depuis la programmation 2014-2016.

Et tout comme au Bénin, le premier Plan opérationnel se clôture, tandis que le second est en cours ; ces deux plans comportant, en vue de travailler de la

manière la plus efficace possible, des activités à mener localement, mais aussi une série d'activités collectives. À cet effet, des budgets de respectivement 100 000 € et 86 000 € ont été alloués, auxquels il faut ajouter quelque 230 000 € majoritairement dédiés à des réalisations spécifiques destinées à répondre à des besoins locaux essentiels, tels que la construction des locaux d'état civil à Tiébélé (partenaire de Fernemont) et à l'Arrondissement n° 2 de Ouagadougou (partenaire de Leuze-en-Hainaut), ou encore la poursuite de l'équipement (notamment en panneaux photovoltaïques) de la Mairie de Kombissiri (partenaire de Ramillies).

Plusieurs défis ont ainsi déjà pu être, à tout le moins partiellement, relevés. En effet, dès la mise en œuvre du premier Plan opérationnel, il était prévu que soient menés divers plaidoyers fondamentaux pour que puissent se concrétiser les évolutions souhaitées par tous en matière d'état civil. Et ceux-ci sont, à la satisfaction de tous, en très bonne voie, grâce au dynamisme de la coordination, assurée par le partenariat Oupeye-Gourcy.

C'est ainsi que commence à s'organiser une coordination opérationnelle avec la Direction générale pour la modernisation de l'état civil (DGMEC). Celle-ci a entre autres désigné en son sein une personne ressource qui est désormais la courroie de transmission avec le Programme de CIC.

<sup>1</sup> Outre la Commune de Zoersel, partenaire de Neupré mais aussi de la Commune flamande de Zoersel.



Par ailleurs – et c'était là une demande de la plateforme burkinabè – la DGMEC a aussi, dans le cadre du volet technique de la numérisation, défini le profil-type d'un opérateur de saisie informatique pour les actes d'état civil existants, et élaboré un **nouveau guide pratique et simplifié de l'état civil**. Si celui-ci n'est pas encore définitif, il fait cependant office de document officiel en cours d'expérimentation dans les services concernés. Bien qu'à l'étape expérimentale, ce guide recommande déjà une **formation à l'attention des usagers**. Pour ce faire, chaque commune burkinabè, partenaire du Programme, peut d'ores et déjà fournir la liste exhaustive des personnes impliquées dans l'établissement des actes d'état civil (agents, officiers et officiers délégués, membres des tribunaux départementaux et d'arrondissements), ce qui permettra la planification opérationnelle de cette formation.

Aujourd'hui, chaque commune dispose également de la liste des **prescriptions techniques** que doit rencontrer le matériel nécessaire à l'informatisation de l'état civil, ce qui permettra sa prochaine acquisition.

Il s'agit aussi d'obtenir de la DGMEC la mise à disposition de l'**interface de récupération des données** d'état civil encodées via l'actuel logiciel GESTEC, uniquement en utilisation dans les communes d'arrondissement des grandes villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, et ce en vue d'organiser l'exploitation de celles-ci par le nouveau logiciel CITOYEN qui prévaudra au niveau national. On retiendra à ce stade qu'un bureau d'étude a été recruté pour le développement de cette application informatique, mais l'évolution de ce dossier devra encore faire l'objet d'un suivi rapproché dans les prochains mois.

Dès le démarrage du Programme, en vue de renforcer les **capacités organisationnelles** des acteurs et des structures du Système d'état civil (SEC), il était en outre prévu de procéder à l'identification complète des **centres secondaires d'état civil**. Celle-ci est dès à présent en cours, au moyen d'une fiche de recensement élaborée à cet effet. Et il s'agit également que soient élaborées des **normes standards** pour la construction



Campagne de sensibilisation à l'état civil à Kasa Vubu, en RDC, partenaire de Court-Saint-Etienne.

et l'équipement de ces derniers. La stratégie nationale de modernisation de l'état civil envisage d'ailleurs l'élaboration de plans standards pour la construction de ceux-ci. Mais actuellement, les moyens financiers font défaut sur cet axe d'intervention au niveau de l'État. Il pourrait toutefois être examiné la possibilité, au sein du Programme, de mener quelques expériences pilotes en la matière, en prêtant une attention particulière à la sécurisation des registres qui y transitent, et donc des bâtiments eux-mêmes. À noter que la Coopération italienne développe à Gourcy, commune partenaire d'Oupeye, des techniques de construction largement basées sur les matériaux locaux, auxquels pourront utilement recourir les communes partenaires du Programme de CIC.

Enfin, toujours dans une optique de renforcement organisationnel, les partenariats œuvrent à la mise en place de réunions régulières entre acteurs communaux d'état civil, en ce compris les centres secondaires. Ce mode de fonctionnement est déjà effectif dans trois communes.

Les prochains mois seront notamment consacrés au suivi et à l'évaluation de ces différentes avancées. Dans le même temps débutera également un **plaidoyer auprès des structures faïtières de la santé** (centres médicaux, districts

sanitaires) pour la prise en compte de **l'enregistrement des naissances dans les maternités**, en concertation avec les ministères concernés (en charge des Collectivités, de la Justice et de la Santé).

## En RDC, des actions de sensibilisation bien menées en matière d'état civil

Le **premier plan opérationnel** a été élaboré pour la RDC à la fin du mois d'août en 2017, lors de la plateforme de lancement à Kinshasa. Les partenaires congolais et belges ont pris à cœur d'intégrer de nouvelles méthodes de travail, au vu des coupes budgétaires importantes de la coopération belge. Dans ce contexte, les communes partenaires ont néanmoins réalisé, lors de l'atelier de Kinshasa, la gageure de définir un cadre commun stratégique dans lequel les partenaires s'engagent à identifier, aussi précisément que possible, **les interventions qui pourront être mutualisées**.

Cet objectif de pousser la mutualisation des interventions et des résultats ne pouvait être atteint sans la mise en place d'une nouvelle forme de coordination, plus opérationnelle. La plateforme de lancement à Kinshasa a permis d'imaginer, avec les partenaires, **une coordination**



© Andrée Moxinet

Séance de théâtre-action pour sensibiliser à la déclaration des naissances, à Kasa Vubu, en RDC, partenaire de Court-Saint-Étienne.

multi-niveaux qui, tout en gardant une grande souplesse, permet de dynamiser les échanges entre acteurs congolais. Un découpage en 4 groupes régionaux a ainsi été proposé et avalisé par les partenaires.

Ces groupes régionaux ont pour objectif de renforcer les échanges entre les communes du groupe, voire d'organiser des activités conjointement (formations, cahiers des charges, séminaires, plateforme sud-sud de rencontres, etc.). Enfin, les communes wallonnes trouvent via ces coordinations régionales un meilleur point d'ancrage et de relais en RDC, ainsi qu'une source d'information rapide et précise.

Par ailleurs, il faut rappeler que la **situation politique reste extrêmement tendue** en RDC depuis la fin 2016. Les échauffourées et situations de violence se perpétuent et s'aggravent. Tout ce contexte hautement troublé rend le climat local incertain et complexifie l'accueil de délégations. Cette situation est peu propice à l'accomplissement des tâches qui incombent aux agents des communes partenaires et au suivi politique local. Ces difficultés compliquent la réalisation concrète sur le terrain et le suivi régulier des projets des réalisations financées par le Programme, compte tenu également de la longueur des délais entre chaque mission du partenaire belge.

Comme pour le Burkina Faso, les actions menées en RDC sont essentiellement centrées sur **l'état civil et la population**, notamment sur la remise en état des bâtiments, comme les maisons de quartier, pour permettre un meilleur accès aux populations et les sensibiliser à l'importance de faire enregistrer les naissances, mariages et décès, malgré la situation politique très tendue dans le pays.

Le budget du plan opérationnel 2017-2018 est de **244 500 €**, majoritairement dédié à des activités locales et collectives.

Au niveau des activités, il est à relever différents exemples intéressants :

- Les coordinateurs locaux se sont réunis avec leur coordinateur régional tout au long de l'année, à la fois pour visiter les communes et mieux connaître leur mode de fonctionnement, mais également pour organiser des **formations conjointes** ;
- **Deux nouvelles maisons de quartier** ont été construites, notamment à Matete (partenaire d'Olné) et à Masina (partenaire de Namur) ;
- **Des registres d'état civil** ont été créés et mis à disposition, notamment à Matete et Kasa Vubu (partenaire de Court-Saint-Étienne), pour permettre une transmission des données entre les maisons de quartiers et les bureaux d'état civil ;

- **Des panneaux d'affichage** ont été construits et installés pour mieux communiquer vers la population locale, concernant notamment le prix des actes d'état civil dans l'ensemble des communes ;
- **Des panneaux photovoltaïques** ont été installés dans certaines communes comme à Kasa Vubu et Matete. À Kasa Vubu, deux ouvriers ont d'ailleurs été formés pour la maintenance et l'entretien de ces panneaux ;
- Concernant la **mise à jour du recensement**, elle se fait de façon permanente à Matete et à Kasa Vubu. À Ngaliema (partenaire de Herve), le recensement est en cours ;
- À Matete, une **formation des chefs de quartier** a été réalisée pour les sensibiliser à l'importance des déclarations de naissances et de décès ;
- Et pour ce qui est de **l'archivage des données d'état civil**, toutes les communes y travaillent afin d'être les plus efficaces possible.

Enfin, il faut saluer l'intérêt **des coordinations régionales naissantes**, tant en termes d'échanges d'expérience qui enrichissent les partenariats individuels que de projets collectifs mis en place, comme par exemple une formation en gestion de projets.

Toutes les **bases sont donc posées pour atteindre les objectifs fixés** et réaliser



les activités, même si le Programme de CIC en RDC n'est pas à l'abri et reste soumis aux changements politiques et à l'instabilité que connaît la RDC.

## Démarrage d'une évaluation externe intermédiaire de la phase 2017-2021 du Programme de CIC

Parmi les nouvelles exigences de la Coopération belge, on compte notamment la nécessité pour les acteurs belges de se faire certifier en matière de monitoring et d'évaluation. Afin de satisfaire aux exigences requises à cette fin, l'UVCW doit pouvoir, au plus tard pour avril 2019, s'appuyer sur une évaluation externe récente du Programme de CIC. C'est la raison pour laquelle elle vient d'attribuer un marché public à cet effet, lequel a été remporté par la société South Research.

Au travers de cet exercice essentiel, il s'agira de répondre à plusieurs défis majeurs, tels que :

- Permettre de faire le point sur une expérience au bout d'un an de mise en œuvre du Programme 2017-2021 et d'identifier ses points positifs et négatifs dans les aspects innovants du fonctionnement ;
- Dans le cadre des principes de fonctionnement privilégiés par la Coopération belge, donner aux divers acteurs de la mise en œuvre l'occasion de s'exprimer sur leurs impressions par rapport à leur vécu des mécanismes en place ainsi que sur leurs attentes pour le futur ;
- Permettre aux gestionnaires du mécanisme, ainsi qu'aux décideurs (la Coopération belge, les politiques locaux et supralocaux et les gestionnaires du Programme), de disposer d'un outil de décision pertinent pour l'avenir (et en particulier pour la programmation 2022 et suivant), basé sur les enseignements de l'expérience passée.

## L'UVCW signe la Charte d'intégrité proposée par la Coopération belge

Au cours des dernières années, la question de l'intégrité des acteurs qui interviennent en coopération au développement est devenue des plus prégnantes dans les cénacles internationaux. La Coopération belge n'est pas en reste à ce propos et le ministre en charge, Alexander De Croo, a ainsi invité toutes les organisations belges bénéficiant de subsides fédéraux à des fins de coopération internationale à signer une Charte en ce sens.

L'UVCW n'a bien sûr pas manqué d'adhérer à cette initiative en ratifiant ce

document. Ce faisant, nous réitérons que l'intégrité et le respect sont des valeurs fondamentales à nos yeux, qui se doivent de guider notre action et sont soutenues par tous les collaborateurs et collaboratrices de notre organisation.

Un vade-mecum, préparé par la Coopération belge, sera prochainement disponible. Il permettra aux acteurs, si besoin en était encore, de traduire les principes énoncés par cette charte en des plans d'actions concrets. L'objectif étant aussi de démontrer à tout un chacun, tant en Belgique que dans les pays partenaires, avec quel sérieux, rigueur et transparence les fonds publics mis à disposition pour le développement de ces derniers sont aujourd'hui gérés.

## Les communes participant au Programme de CIC

COMMUNE BELGE	COMMUNE PARTENAIRE
<b>Bénin</b>	
Amay	Banté
Antoing	Tanguiéta
Arlon	Bembéréké
(En cours de modification)	Savalou
Huy	Natitingou
La Louvière	Agbangnizoun
Libramont	Zogbodomey
Neupré	Bohicon
Saint-Hubert	Abomey
Tintigny	Djidja
Tournai	Covè
Vaux-sur-Sûre	Zagnanado
Virton	Tchaourou
<b>Burkina faso</b>	
Fernelmont	Tiébébé
Lessines	Arrondissement n°2 de Bobo-Dioulasso
Leuze-en-Hainaut	Arrondissement n°1 et 2 de Ouagadougou
Oupeye	Gourcy
Ramillies	Kombissiri
Woluwe-Saint-Pierre <sup>2</sup>	Arrondissement n°3 de Ouagadougou
<b>RDC</b>	
Court-Saint-Étienne	Kasa Vubu
Flémalle	Ndjili
Herve	Ngaliema
Liège	Lubumbashi
Louvain-La-Neuve	Kananga
Namur	Masina
Olne	Matete
Walhain	Madimba

### Vous souhaitez en savoir plus sur le Programme de CIC ?

Téléchargez les flyers de présentation et les documents détaillés sur notre site à l'adresse suivante : [www.uvcw.be/espaces/international/871.cfm](http://www.uvcw.be/espaces/international/871.cfm)

<sup>2</sup> La commune de Woluwe-Saint-Pierre émerge depuis 2014 au volet wallon du Programme de CIC du fait que la coopération communale avec le Burkina Faso est, au niveau belge et depuis cette date, exclusivement gérée par l'UVCW.